

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 MARS 2026

Date de convocation :
26.02.2026

Nombre de Membres :
En Exercice : 11
Présents : 6
Pouvoirs : 2
Excusés ou absents : 2
Sièges vacants non
comptabilisés : 3

Résultat du vote :
Voix « pour » : 8
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
12.03.2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame VAN DE WALLE, vice-président en exercice.

Etaient présents : Mme CAPPENDÏK, Mme TURE, Mme PIGEAT, Mme MOREAU et M. DAGOT

Avait donné pouvoir : M. MOURBRUN a donné pouvoir à Mme VAN DE WALLE
M. KOCH a donné pouvoir à Mme PIGEAT

Était absent ou excusé : M. DEBROYE et Mme RONDET

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme CAPPENDÏK a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS

7.1 Finances Locales

Monsieur SALAK Jean-Louis, Président en exercice, sort de la salle et ne prend pas part au débat après élection de Madame VAN DE WALLE Annie qui préside le Conseil pour cette délibération.

Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2025 du CCAS comme suit :

Investissement 2025	
Dépenses	64 334,29 €
Recettes	9 338,26 €
Résultat de l'exercice - déficit-	-54 996,03 €
Excédent antérieur reporté	61 893,21 €
Résultat cumulé	6 897,18 €

Fonctionnement 2025	
Dépenses	462 603,29 €
Recettes	494 178,87 €
Résultat de l'exercice - excédent-	31 575,58 €
Excédent antérieur reporté	1206,24
Résultat cumulé	32 781,82 €

Le Président,



Jean-Louis SALAK

La Secrétaire de séance,



Régine CAPPENDÿK

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 13/03/2026